

sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à d'autres particuliers d'égale influence, le *Beauharnois Power Syndicate* eut été le moins disposé à la payer même la valeur nominale de son capital-actions souscrit, encore moins 2,000 unités, qui formèrent dans la suite \$300,000 en espèces et 80,000 actions de la *Beauharnois Power Corporation, Limited*, mais elle eut sans doute reçu le même sort que les requérants antérieurs, c'est-à-dire, le privilège d'être complètement ignorée.

(11) On suppose que la remise à M. Henry de ce grand nombre d'unités a été faite pour l'attirer dans la compagnie Beauharnois. Il est difficile de comprendre que tout autre encouragement que celui de doubler son salaire, ce qui s'est produit, se soit imposé pour attirer l'homme qui, depuis six ou sept ans, manifestait le désir ardent de s'intéresser à une entreprise de Beauharnois, et votre Comité ne saurait accepter pareille explication. Au contraire, nous avons la conviction que la "valeur à titre vexatoire" consistait dans la nécessité d'engager fortement le sénateur McDougald, obstacle possible à la réalisation des projets du syndicat, et de l'y intéresser si étroitement que toute objection pouvant venir de cette direction disparût.

(12) Que le sénateur McDougald ait contribué au succès de cette entreprise, on en a la preuve en lisant les témoignages du comité spécial du Sénat auquel il est fait allusion ci-dessus et dont il faisait partie. Il appert que le 31 mai 1928, il a concouru à faire citer M. Henry, alors son associé dans la *Sterling Company*, devant ce comité pour répondre à certaines questions. Le sénateur McDougald avait au préalable préparé ces questions, qu'il avait soumises à M. Henry (voir page 215 des témoignages).

(13) Dans son témoignage, M. Swezey dit clairement que la raison de quelques-unes des choses extraordinaires qu'il a faites, c'est que le temps pressait pour financer l'entreprise, étant donné la crise financière menaçante.

(14) Le 25 mai 1928, M<sup>re</sup> Aimé Geoffrion, premier conseiller légiste du *Beauharnois Syndicate* et dont la note de services professionnels révèle qu'il eut à partir du 17 décembre 1927 plusieurs entretiens avec le sénateur McDougald, écrivit au sénateur McDougald qu'il n'y avait "pas de raison de retarder de soumettre à l'approbation de l'exécutif du Dominion les plans de la Beauharnois, conformément à la Loi de protection des eaux navigables.

(15) Voici, à cette occasion, la dernière question que le sénateur McDougald posa à M. Henry :

(Page 232 des délibérations du comité.)

L'hon. M. McDUGALD: La dernière question que j'ai à vous poser, monsieur Henry, est celle-ci: Estimez-vous que l'on doive procéder aussitôt que possible à l'amélioration de la voie navigable du Saint-Laurent, et si votre réponse est affirmative, donnez-en les raisons?

Il convient de se rappeler que treize jours auparavant le sénateur McDougald avait lui-même, selon son propre témoignage, accepté de s'intéresser à cette entreprise dans la mesure de 800 parts bénéficiaires du syndicat de Beauharnois.

(16) Le 19 avril 1928, le sénateur McDougald, parlant de son siège au Sénat, déclara ce qui suit: "Je tiens à affirmer ici, et je le dis avec force, que je ne possède pas un seul dollar d'actions de cette entreprise ni n'y suis-je intéressé ou rattaché de quelque façon". "Quant à moi, je ne saurais trop appuyer sur mon démenti des soupçons et des imputations que ces dépêches (faisant allusion à des dépêches du 18 avril 1928 parues dans le *Mail and Empire* et le *Globe*, de Toronto, m'adressent à titre de membre du comité consultatif, de même qu'en ma qualité de membre de cette honorable Chambre et de citoyen."